



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE L'AULNE MARITIME

Séance du 20 AVRIL 2011

Référence Délibération
D – 2011 – 04 – 246 à 272
Date de la convocation
13 avril 2011
Date d'affichage
22 avril 2011

L'an deux mil onze,

Le mercredi vingt avril à vingt heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aulne Maritime s'est réuni au lieu habituel de séance, dans la salle de réunion de la communauté de communes, ZA de Quiella à Le Faou, conformément aux dispositions prévues par le code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de Conseillers		
En Exercice	Présents	Votants
20	17	19

Présents : Mesdames, Messieurs, AUFFRET Gérard, BOREL Xavier, COLLIOU Gwenola, ENGELIBERT Pierre, FOUTEL Virginie, GERVOT Daniel, HOURMANT Georges, LAUNAY Cécile, LE GALL André, LE TERRIEN Louis, LEBRUN Luc, L'HELGOUALCH Stéphane, MARC Thierry, MELLOUET Roger, PICART Ronan, POULIQUEN Marie-Pierre, VIARD Gérard
Excusés : DOUAIRE Myriam : pouvoir à Monsieur HOURMANT Georges, GOURVENNEC Yann, pouvoir à Monsieur ENGELIBERT Pierre
Absents : Didier GUEDES
Secrétaire de Séance : Monsieur Gérard AUFFRET

• **Approbation du procès verbal de la précédente séance :**

Aucune remarque n'est formulée et le procès verbal de la précédente séance est adopté.

• **Actes pris par le Président sous délégation de compétence du conseil communautaire selon l'article L.5211-10 du CGCT**

Le Président informe les membres présents de la signature des marchés d'exploitation de la déchetterie intercommunale avec les entreprises : SITA OUEST, Ludovic LE GALL et SOLEVAL OUEST le 28 mars 2011 :

La commission d'appel d'offres, réunit le 15 mars 2011, a proposé l'attribution du marché d'exploitation de la déchetterie intercommunale comme suit, après application des critères de pondération indiqués dans le règlement de consultation du marché :

Lots :	Dépenses HT	Titulaires
Lot 1 : Carton (plancher)	3 397 €	SITA OUEST CESSON SEVIGNE
Lot 2 : gravats (2 bennes)	4 808 €	
Lot 3 : Encombrants/Incinérables/placoplâtre (3 bennes)	35 041 €	
Lot 5 : Bois (2 bennes)	12 428 €	
Lot 6 : DMS/DASRI	6 391 €	LUDOVIC LE GALL -BRIEC
Lot7 : Huile	0 €	SOLEVAL OUEST - PONTIVY
Total HT	62 065 €	
Total TTC à 5,5%	65 479 €	

	Recettes	Titulaires
Lot 4 : Ferraille (plancher)	15 400 €	LUDOVIC LE GALL -BRIEC
Lot 8 : Batterie.	6 480 €	
Total	21 880 €	

Le Président a donc notifié le marché aux entreprises le 28 mars 2011.

- **Nomination du secrétaire de séance** : Monsieur AUFFRET Gérard est nommé secrétaire de séance.

**D246 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : lotissement : Budget annexe
HT Zone d'activités de Coativoric**

Le vice-président délégué aux finances, Monsieur BOREL, désigné Président de la séance, présente le compte administratif 2010 du budget annexe de la zone d'activités de Coativoric. Il rappelle que ce budget est hors TVA.

Après diverses explications, le Président de la communauté de communes, Roger MELLOUET quitte la salle du conseil, afin de procéder au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire approuve le compte administratif 2010 de la zone d'activités de Coativoric qui présente les résultats suivants :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
19 148.13 €	19 148.13 €	19 003.46 €	19 003.46 €
0€		0 €	

**D247 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : lotissement : Budget annexe
HT Zone d'activités de MENEZ BOS**

Le vice-président délégué aux finances, Monsieur BOREL, désigné Président de la séance, présente le compte administratif 2010 du budget annexe de la zone d'activités de Menez Bos. Il rappelle que ce budget est hors TVA.

Après diverses explications, le Président de la communauté de communes, Roger MELLOUET quitte la salle du conseil, afin de procéder au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire approuve le compte administratif 2010 de la zone d'activités de Menez Bos qui présente les résultats suivants :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
5 074.08 €	10 522.08€	5 074.08 €	5 074.08 €
+ 5 448 €		0 €	

**D248 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : Budget Annexe TTC : Office
de Tourisme Communautaire**

Le vice-président délégué aux finances, Monsieur BOREL, désigné Président de la séance, présente le compte administratif 2010 du budget annexe de l'office de tourisme communautaire.

Après diverses explications, le Président de la communauté de communes, Roger MELLOUET quitte la salle du conseil, afin de procéder au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire approuve le compte administratif 2010 de l'office de tourisme communautaire, qui présente les résultats suivants :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
22 607.51 €	23 525.95 €	951.22 €	3.33 €
+ 918.44 €		- 947.89 €	

D249 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : Budget Annexe HT : Atelier Relais 2007-01

Le vice-président délégué aux finances, Monsieur BOREL, désigné Président de la séance, présente le compte administratif 2010 du budget annexe Atelier Relais 2007-01, qui est un budget en hors taxe, car assujetti à la TVA.

Après diverses explications, le Président de la communauté de communes, Roger MELLOUET quitte la salle du conseil, afin de procéder au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire approuve le compte administratif 2010 de l'Atelier Relais 2007-01, qui présente les résultats suivants :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
47 714.80 €	48 928.84 €	100 091.41 €	101 000 €
+ 1 214.04 €		+ 908.59 €	

D250 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : Budget Annexe HT : Hôtel d'Entreprises

Le vice-président délégué aux finances, Monsieur BOREL, désigné Président de la séance, présente le compte administratif 2010 du budget annexe Hôtel d'Entreprises, qui est un budget en hors taxe, car assujetti à la TVA.

Après diverses explications, le Président de la communauté de communes, Roger MELLOUET quitte la salle du conseil, afin de procéder au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire approuve le compte administratif 2010 de l'Hôtel d'Entreprises, qui présente les résultats suivants :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 €	65 711.22 €	473 887.75 €	408 395.78 €
+ 65 711.22€		- 65 491.97 €	

D251 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : Budget Principal de la Communauté de Communes

Le vice-président délégué aux finances, Monsieur BOREL, désigné Président de la séance, présente le compte administratif 2010 du budget principal de la communauté de communes.

Après diverses explications et discussion, le Président de la communauté de communes, Roger MELLOUET quitte la salle du conseil, afin de procéder au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire approuve le compte administratif 2010 de la Communauté de Communes qui présente les résultats suivants :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 246 306.40€	1 352 361.82 €	476 728.78 €	731 089.47 €
+ 106 055.42€		+ 254 360.69 €	

Soit un excédent de clôture de 360 416.11 €

Le vice-président, Monsieur BOREL Xavier explique également les restes à réaliser du compte 2010, qui seront à intégrer au budget 2011 :

Reste à réaliser en Investissement	
Dépenses	Recettes
132 945 €	88 309€
Solde : - 44 636 €	

Soit un résultat total après prise en compte des restes à réaliser 2010 de **315 780.11 €**

**D252 - OBJET : COMPTE DE GESTION 2010 : lotissement : Budget annexe HT
Zone d'activités de Coativoric**

Monsieur LE VERGE, Trésorier de la communauté de communes, présente le compte de gestion 2010 du budget annexe de la zone d'activités de Coativoric.

Il précise qu'il est en conformité avec le compte administratif 2010 présenté.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2010 de la zone d'activités de Coativoric qui présente les résultats suivants :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
19 148.13 €	19 148.13 €	19 003.46 €	19 003.46 €
0€		0 €	

**D253 - OBJET : COMPTE DE GESTION 2010 : lotissement : Budget annexe HT
Zone d'activités de MENEZ BOS**

Monsieur LE VERGE, Trésorier de la communauté de communes, présente le compte de gestion 2010 du budget annexe de la zone d'activités de Menez Bos.

Il précise qu'il est en conformité avec le compte administratif 2010 présenté.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2010 de la zone d'activités de Menez Bos qui présente les résultats suivants :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
5 074.08 €	10 522.08€	5 074.08 €	5 074.08 €
+ 5 448 €		0 €	

**D254 - OBJET : COMPTE DE GESTION 2010 : Budget Annexe TTC : Office de
Tourisme Communautaire**

Monsieur LE VERGE, Trésorier de la communauté de communes, présente le compte de gestion 2010 du budget annexe de l'office de tourisme.

Il précise qu'il est en conformité avec le compte administratif 2010 présenté.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2010 de l'office de tourisme, qui présente les résultats suivants :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
22 607.51 €	23 525.95 €	951.22 €	3.33 €
+ 918.44 €		- 947.89 €	

D255 - OBJET : COMPTE DE GESTION 2010 : Budget Annexe HT : Atelier Relais 2007-01

Monsieur LE VERGE, Trésorier de la communauté de communes, présente le compte de gestion 2010 du budget annexe de l'Atelier Relais 2007-01.

Il précise qu'il est en conformité avec le compte administratif 2010 présenté.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2010 de l'Atelier relais 2007-01, qui présente les résultats suivants :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
47 714.80 €	48 928.84 €	100 091.41 €	101 000 €
+ 1 214.04 €		+ 908.59 €	

D256 - OBJET : COMPTE DE GESTION 2010 : Budget Annexe HT : Hôtel d'Entreprises

Monsieur LE VERGE, Trésorier de la communauté de communes, présente le compte de gestion 2010 du budget annexe Hôtel d'Entreprises.

Il précise qu'il est en conformité avec le compte administratif 2010 présenté.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2010 Hôtel d'Entreprises, qui présente les résultats suivants :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 €	65 711.22 €	473 887.75 €	408 395.78 €
+ 65 711.22€		- 65 491.97 €	

D257 - OBJET : COMPTE DE GESTION 2010 : Budget Principal de la Communauté de Communes

Monsieur LE VERGE, Trésorier de la communauté de communes, présente le compte de gestion 2010 du budget principal de la communauté de communes.

Il précise qu'il est en conformité avec le compte administratif 2010 présenté.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2010 du budget principal de la communauté de communes, qui présente les résultats suivants :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 246 306.40€	1 352 361.82 €	476 728.78 €	731 089.4 €
+ 106 055.42€		+ 254 360.69 €	

Soit un excédent de clôture de 360 416.11 €

D258 - OBJET : Affectation du résultat 2010 au 1068 – Budget principal de la communauté de communes

Monsieur Borel, vice-président délégué aux finances, rappelle que la section de fonctionnement au compte administratif 2010 présentait un excédent de 106 055.42 € et la section d'investissement un excédent de 254 360.69 €.

Il explique que l'excédent d'investissement n-1 est automatiquement reporté en recettes d'investissement au compte 001.

En revanche, s'il est souhaité d'affecter tout ou partie de l'excédent de fonctionnement en investissement, une affectation expresse par délibération au compte 1068 est nécessaire.

Aussi, il propose d'affecter 31 055.42 € au compte 1068 en recette d'investissement au budget primitif 2011 et de conserver 75 000 € de l'excédent de fonctionnement 2010 en fonctionnement au compte 002 en recettes de fonctionnement du budget 2011.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide l'affectation de 31 055.42 € au compte 1068 en recette d'investissement au budget primitif 2011 de la communauté de communes.

D259 - OBJET : Affectation du résultat 2010 au 1068 – Budget annexe Office de Tourisme communautaire

Monsieur Borel, vice-président délégué aux finances, rappelle que la section de fonctionnement au compte administratif 2010 présentait un excédent de 918.44 €.

Il explique que le déficit d'investissement n-1 est automatiquement reporté en dépenses d'investissement au compte 001.

En revanche, s'il est souhaité d'affecter tout ou partie de l'excédent de fonctionnement en investissement, une affectation expresse par délibération au compte 1068 est nécessaire.

Aussi, il propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2010 soit 918.44 € au compte 1068 en recette d'investissement au budget primitif 2011.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2010 de 918.44 € au compte 1068 en recette d'investissement au budget primitif 2011 de l'office de tourisme communautaire.

D260 - OBJET : Affectation du résultat 2010 au 1068 – Budget annexe Atelier Relais 2007-01

Monsieur Borel, vice-président délégué aux finances, rappelle que la section de fonctionnement au compte administratif 2010 présentait un excédent de 1 214.04 €.

Il explique que l'excédent d'investissement n-1 est automatiquement reporté en recettes d'investissement au compte 001.

En revanche, s'il est souhaité d'affecter tout ou partie de l'excédent de fonctionnement en investissement, une affectation expresse par délibération au compte 1068 est nécessaire.

Aussi, il propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2010 soit 1 214.04 € au compte 1068 en recette d'investissement au budget primitif 2011.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2010 de 1214.04 € au compte 1068 en recette d'investissement au budget primitif 2011 de l'atelier relais 2007-01.

D261 - OBJET : Affectation du résultat 2010 au 1068 – Budget annexe Hôtel d'Entreprises

Monsieur Borel, vice-président délégué aux finances, rappelle que la section de fonctionnement au compte administratif 2010 présentait un excédent de 65 711.22 €.

Il explique que le déficit d'investissement n-1 est automatiquement reporté en dépenses d'investissement au compte 001.

En revanche, s'il est souhaité d'affecter tout ou partie de l'excédent de fonctionnement en investissement, une affectation expresse par délibération au compte 1068 est nécessaire.

Aussi, il propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2010 soit 65 711.22 € au compte 1068 en recette d'investissement au budget primitif 2011.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2010 de 65 711.22 € au compte 1068 en recette d'investissement au budget primitif 2011 de l'hôtel d'entreprises.

D262 - OBJET : Fiscalité additionnelle 2011 : vote des taux des 3 taxes ménages

Le vice-président, Monsieur BOREL Xavier explique que la communauté de communes ne dégagne plus que 5 220 € de recettes propres à l'exercice et son fond de roulement a baissé de 276 255 € entre 2010 et 2011, les reports des exercices précédents diminuant, et les dépenses de fonctionnement augmentant.

Les taux de la fiscalité additionnelle n'ont pas augmenté depuis 2006, malgré des charges et projets en constantes augmentation.

Les recettes stagnent et les dotations de l'Etat étant gelées, il sera proposé aux membres de voter une augmentation proportionnelle des taux de 2%, l'inflation pour 2011 étant fixée à 1.5% par la Loi de Finances.

Avec la suppression de 80% de l'assiette de la taxe professionnelle, la communauté de communes, comme les communes, récupère une partie du taux départemental de taxe d'habitation et une partie des frais d'assiette perçus avant par l'Etat sur la part départementale et régionale de la taxe foncière sur le non bâti, ce qui, de fait, augmente les taux, à produit constant.

Aussi, le vice-président, Xavier BOREL, formule la proposition suivante :

Taxes	2 010 (taux depuis 2006)	2011 sans augmentation	2011 avec augmentation de 2%
Taxe d'Habitation	1,24%	2,34%	2.39%
Taxe Foncière	1,73%	1,73%	1.76%
Taxe Foncière Non Bâti	3,84%	4,03%	4.11%
Cotisation Foncière des Entreprises	0,775%	1,82%	1.86%
CFE des zones communautaires	6,83%	18,47%	18.47%

Après de nombreux débats, le conseil communautaire, après en avoir délibéré avec :

VOIX POUR : 14

VOIX CONTRE : 4

ABSTENTION : 1

Décide de porter les taux d'imposition de la fiscalité additionnelle pour l'année 2011 à hauteur de :

- ⇒ **Taxe d'Habitation :** 2.39%
- ⇒ **Taxe Foncière :** 1.76%
- ⇒ **Taxe Foncière Non Bâti :** 4.11 %

D263 - OBJET : Fiscalité additionnelle 2011 : vote du Taux de Cotisation Foncière (CFE) des Entreprises (hors ZAE communautaires)

Monsieur Borel, vice-président délégué aux finances, propose aux membres présents d'augmenter également le taux de cotisation foncière des entreprises 2011 de 2%, hors zones d'activités économiques communautaire, soumises à la CFE de zone, soit de 0.775% (ancien taux de taxe professionnelle avant la réforme) à **1.86%** (après « re basage » du taux à 1.82% et augmentation de 2%).

Après de nombreux débats, le conseil communautaire, après en avoir délibéré avec :

VOIX POUR : 14
VOIX CONTRE : 4
ABSTENTION : 1

Décide de porter les taux d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises 2011 à hauteur de 1.86%.

D264 - OBJET : Fiscalité sur les zones d'activités économiques communautaires 2011 : vote du Taux de Cotisation Foncière de Zone (CFEZ) des Entreprises

Monsieur Borel, vice-président délégué aux finances, propose aux membres présents d'augmenter également le taux de cotisation foncière des entreprises de zone 2011 de 2% soit de 6.83% (ancien taux de la taxe professionnelle de zone avant la réforme) à **18.47%**, après « re basage du taux à 18.47% plafonné.

Après de nombreux débats, le conseil communautaire, après en avoir délibéré avec :

VOIX POUR : 19
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Décide de porter les taux d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises sur les Zones d'Activités Economiques Communautaires 2011 à hauteur de 18.47%.

D265 - OBJET : Fiscalité sur les zones d'activités économiques communautaires : Application de la Cotisation Foncière des Entreprises de Zone sur les parcelles

Monsieur Borel, vice-président délégué aux finances, propose aux membres présents la liste actualisée des zones d'activités communautaires, soumises à la Cotisation Foncière des Entreprises de Zone :

Sont expressément assujetties à la Contribution Economique Territoriales de Zone, CFE et CVAE, les parcelles des zones d'activités suivantes :

➤ Zone communautaire de Coativoric à Rosnoën :

ZL 0111 de 5 140 m²
 ZL N°129 de 1633 m²
 ZL N°130 de 2227 m²
 ZL N°131 de 1914 m²
 ZL N°132 de 1671 m²
 ZL N°133 de 1911 m²
 divisions de la parcelle ZL 0128 de 26 930 m².

- Zone d'activités de Menez Bos à Saint-Ségal :
 ZC 105 de 2195 m2
 ZC 106 de 2982 m2
 ZC 107 de 3 174 m2
 ZC 108 de 3 892 m2
 ZC 109 de 5 525 m2
 ZC 110 de 4 010 m2
 ZC 111 de 4 341 m2
 ZC 112 de 21 881 m2.
 Divisions de la parcelle ZC 104 de 48 000 m2.
- Zone d'activités de Térénez à Rosnoën :
 ZA 044 de 6 300 m2
- Zone d'activités de Kergaëric à Pont-de-Buis-les-Quimerc'h :
 YC 0119 de 11 554 m2.

A l'unanimité des membres présents, le conseil de communauté approuve l'application de la CFE de Zone sur les zones d'activités communautaires listées dans la présente.

D266 - OBJET : Vote des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et produit attendu 2011

Monsieur Borel, vice-président délégué aux finances, propose le maintien des taux de TEOM de 2010 à savoir un taux normal de 16.40% et un taux réduit de 9%.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les taux de TEOM au même niveau que 2010 soit un taux réduit de TEOM à 9% pour l'année 2011, et 482 675 € de produit attendu et un taux plein de 16.40% soit un produit attendu de 12 864 €, pour les parcelles listées dans la délibération du 22 février 2002.

D267 - OBJET : Budget primitif 2011 : lotissement : zone d'activités de Coativoric

Monsieur Borel Xavier, vice-président délégué, explique le budget annexe de la zone d'activités de Coativoric aux membres et présents et propose un budget à hauteur de :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
20 265€	20 265€	8 375 €	8 375 €
28 640 €			

Il précise par ailleurs que 8 375 € sont reversés de ce budget sur le budget général de la communauté de communes après intégration des besoins en dépenses 2011.

Après débat, le conseil de communauté de communes a approuvé le budget primitif de la zone d'activités de Coativoric 2011 tel que présenté avec :

**VOIX POUR :19
 VOIX CONTRE :0
 ABSTENTIONS :0**

D268 - OBJET : Budget primitif 2011 : lotissement : zone d'activités de Menez Bos

Monsieur Borel Xavier, vice-président délégué, explique le budget annexe de la zone d'activités de Menez Bos aux membres et présents et propose un budget à hauteur de :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
5 448€	5 448€	4 948 €	4 948 €
10 396 €			

Il explique également que 4 948 € sont reversés de ce budget sur le budget général de la communauté de communes après intégration des besoins en dépenses 2011.

Après débat, le conseil de communauté de communes a approuvé le budget primitif de la zone d'activités de Menez Bos 2011 tel que présenté avec :

**VOIX POUR : 19
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0**

D269 - OBJET : Budget primitif 2011 : Office de tourisme communautaire

Monsieur Borel Xavier, vice-président délégué, explique le budget annexe de l'office de tourisme aux membres et présents et propose un budget à hauteur de :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
28 180 €	28 180€	1 848 €	1 848 €
30 028 €			

Il explique que 20 000 € sont reversés sur le budget général pour remboursement des frais de mise à disposition du personnel communautaire et des points d'informations touristiques.
22 480 € sont versés par le budget général de la communauté de communes afin d'assurer l'équilibre du budget.

Après débat, le conseil de communauté de communes a approuvé le budget primitif de l'Office de Tourisme Communautaire 2011 tel que présenté avec :

**VOIX POUR : 19
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0**

D270 - OBJET : Budget primitif 2011 : Atelier Relais 2007-01

Monsieur Borel Xavier, vice-président délégué, explique le budget annexe de l'Atelier Relais 2007-01 aux membres et présents et propose un budget à hauteur de :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
54 265 €	54 265 €	26 750 €	26 750 €
81 015 €			

Il explique également que 10 137.63 € sont reversés de ce budget sur le budget général de la communauté de communes, après intégration des besoins en dépenses 2011.

Après débat, le conseil de communauté de communes a approuvé le budget primitif de l'Atelier Relais 2007-01 pour l'année 2011 tel que présenté avec :

**VOIX POUR : 19
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0**

D271 - OBJET : Budget primitif 2011 : Hôtel d'Entreprises

Monsieur Borel Xavier, vice-président délégué, explique le budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises aux membres et présents et propose un budget à hauteur de :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
20 700 €	20 700 €	91 492€	91 492 €
112 192 €			

Il explique également que 15 280.78 € sont versés par le budget général de la communauté de communes sur ce budget afin d'assurer l'équilibre du budget.

Après débat, le conseil de communauté de communes a approuvé le budget primitif de l'Hôtel d'Entreprises pour l'année 2011 tel que présenté avec :

**VOIX POUR : 19
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0**

D272 - OBJET : Budget primitif 2011 : Budget Principal de la Communauté de Communes

Monsieur Borel Xavier, vice-président délégué, détaille le budget primitif aux membres présents et propose un budget 2011 à hauteur de :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 380 288 €	1 380 288 €	1 306 110 €	1 306 110 €
2 686 398 €			

Après débat, le Président demande aux membres de délibérer par chapitres en fonctionnement et par opération en investissement.

Le conseil de communauté de communes a approuvé le budget primitif de la Communauté de Communes pour l'année 2011 tel que présenté avec :

**VOIX POUR : 15
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 4**

Pour Copie Conforme
Le Président
ROGER MELLOUET